

**Mihály BENKES,**

Professeur à l'Université d'Eötvös Loránd à Budapest<sup>1</sup>

# Un continent déficitaire – Des difficultés évolutives de l'Afrique

## Introduction

Dans le monde des historiens et des chercheurs qui s'occupent des relations internationales il est connu, que le système international et les argumentations de la politique internationale formulés sont souvent subordonnés aux stratégies des acteurs dominants. Durant l'ère de la guerre froide l'attention s'est concentrée aux doctrines des deux superpuissances et à la politique des États satellisés ou bien aux sphères dominées par elles. Bien que les chercheurs ne soient pas déchargés d'une telle attitude et du reflet, quand même une manière a trouvé un moyen pour que l'évolution des procès du monde ne soit pas interprétée seulement des intérêts des acteurs dominants.

Alors l'objectif de cette communication c'est de donner une présentation de la vue latérale, de réfléchir du rapport entre la nature de l'étatisme africain et la complexité de la sécurité générale du monde.

Nombreuses questions se posent-ils, parmi lesquelles on fait une ronde, relative à l'ordre d'idées de l'étatisme africain, plus précisément

---

<sup>1</sup> Il est actuellement conseiller scientifique de la revue *Afrika Tanulmányok* (Etudes africaines) à Pécs, en Hongrie.

de définir la relation de l'activité des gouvernements et de la politique globale pendant les périodes successives de l'époque de l'indépendance.

On juge particulièrement de nos jours que la plupart des États qui peuvent être caractérisés par des capacités faibles et vicieuses; comment et en quelle mesure pouvaient-ils réaliser leurs « survivances » dans la structure alternante altermondiale. Dans ce cadre les aspects de l'enquête les plus importants sont les suivants :

- Les États africains sont en faillite aux différents domaines soit social, culturel, moral, politique et pareillement économique
- La pauvreté exponentielle des populations
- Les inégalités de développement ; le morcellement territorial, ethnique, juridique, religieux, etc.
- La criminalisation et la délégitimation de » l'État-nation »
- La détérioration et la tribalisation graduelle des services publics, la gestion classique du pouvoir
- La désintégration à l'échelle « nationale » de même continentale
- Démolition de la collectivité internationale, transformation au sein du système mondial contemporain et ces conséquences au regard de l'Afrique<sup>2</sup>

## Diagnostic – abrégé de la littérature spéciale

Pour donner un diagnostic plus ou moins valable observons quelques endroits en Afrique subsaharienne. En considérant des analyses en règles générales des pays et le continent se sont qualifiés au niveau mondial comme un lieu singulier, rarement habité, périphérie délaissée, déficitaire et holiste, mal gouverné et désavantagé, subventionné, inconsistant du réseau mondial d'*Associated Press*, moins surveillé par les organisations internationales telles que *Amnesty International* et de Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH).

---

2 Voir à ce propos ZARTMAN, I. W. *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*. Boulder, 1995 et OGA-POUPIN, Yéble Martine-Blanche, *Afrique au Sud du Sahara, la désintégration*, Dictus Publishing, 2016, avant tout Ch. 46/I-II. pp. 447-452

L'Afrique bien que suscitant de nombreuses questions n'a jamais constitué la préoccupation de quiconque.

Bien sûr, on ne peut pas oublier que le long chemin de l'Afrique indépendante a produit des institutions et des expériences économiques et politiques qui ont abouti à la consolidation de la position du continent au système mondial. (Voir des établissements des organisations interafricaines et interétatiques, ou bien des unions économiques, par exemple : la *Communauté Économique d'Afrique de l'Ouest* (CEAO), des *États d'Afrique Centrale* (CEEAO), *Southern African Development Coordination Conférence* (SADC), *Preferential Trades Area* (PTA), *Economic Community of West African States* (ECOWAS).

De toute façon leur fonctionnement, y compris celui de l'Union Africaine (UA), n'avait pas une rupture souhaitée ou projetée. De plus, il faut remarquer que ces lectures du continent montrent à la fois les influences organisatrices de puissances extérieures dominantes tandis qu'elles s'affirment des pôles internes comme le Nigeria et l'Afrique du Sud<sup>3</sup>.

L'interdépendance des États africains substantielles, soi-même relève en grande partie des firmes multi- et transnationales. Celles-ci dominent les machines d'État soit européens – euro-atlantiques, soit orientales. Paradoxalement elles transforment profondément le caractère des États, elles les ont fait quasi contrôler les événements à tous les terrains intéressés. Sans exagérer, les firmes et les acteurs non-étatiques sont en train de se croiser avec la sphère publique par conséquence le droit public et le droit civil se sont mélangés<sup>4</sup>.

Ainsi, la plupart des chefs d'État joue simplement un rôle administratif comme un « président » d'un conseil d'action d'entreprise (voir par exemple l'économie d'œil, des travaux africains, le processus de la privatisation, etc.) Cela permettra de réaliser de différents intérêts des

---

3 Consultez aux recherches publiées par PAULSON Jo Ann, *African Economies in Transition*. Centre for the Study of African Economies, University of Oxford. Macmillan Press Ltd and St. Martin's Press, Inc., 1999, volumes 1-2; DEVARAJAN, Shahtayanan - DOLLAR, David R. – HOLMGREN, Torgny (eds.), *Aid and Reform in Africa*. Washington, DC, The World Bank, 2001

4 Voir: JACKSON, Robert H. *Quasi-states: sovereignty, international relations, and the Third World*. Cambridge:Cambridge University Press, 1990. et comparez avec les études publiés par TAYLOR Ian – WILLIAMS, Paul (dirs.) *Africa in international politics: external involvement on the continent*. London:Routledge, 2004

dirigeants africains, de gagner la commission ou bien de conserver des feudo-relations, quasi de criminaliser l'État en Afrique<sup>5</sup>.

## Malfaisance de la colonisation

Au cours du capitalisme colonial et puis pendant la période postcoloniale des positions et des « résultats » divers se produisaient dans les relations des États et des sociétés. Ainsi, ce que l'on appelle « l'homme occidentale » a fondé une civilisation, est vécu dans une société, possédant une culture scientifique qui l'a habilité à mieux exploiter la nature. Pendant les temps du changement et du développement des fonctions politiques, économiques, sociales, l'existence du dynamisme social a augmenté l'avantage original des colonisateurs. Cela semble prouver que les fondements et des ressources du développement occidental étaient disponibles, conséquemment ils ont décidé l'expansion.

Ce n'est pas l'effet accessoire qui force l'expansion européenne, les colonies bénéficiaient aussi des rendements de la révolution industrielle, bien que cela eût limité à cause de la dépendance politique, juridique et économique<sup>6</sup>. Parmi les effets profondément nuisibles le plus grave est que la conversion, la civilisation des sociétés locales, « autochtones » non seulement ouvrait la voie aux biens matériels, mais aussi lançait un processus de l'acculturation, perturbait l'ordre des relations traditionnelles sans avoir créé la réelle possibilité de la modernisation appliquée.

Pour cela, les métropoles portent la responsabilité inestimable<sup>7</sup>. Cette situation paradoxale comprenait aussi que dans un système mondial échéant la colonisation portait un certain effet positif dans le domaine de la continuité et la stabilisation politique. Mais dans le cas d'Afrique les

---

5 Voir: BAYART, Jean-François, ELLIS Stephen, HIBOU Béatrice. *La criminalisation de l'État en Afrique*. Bruxelles:Éditions Complexe, 1997

6 CÉSAIRE, Aimé. *Discours sur le colonialisme*. Paris:Présence Africaine, 1955 ; Lire encore un essai de SARR, Felwine. *Afrotopia*, Éd. Philippe Rey, 2016. Ch. Contre la marée, pp. 17-28

7 SENHOR, L. S. « Pour une solution », *La Nef*, ch. 9, juin 1955, pp.148-161; CÉSAIRE, A. 1955 *op. cit.*, voir encore M'BOKOLO Elikia, *L'Afrique au XXe siècle - Le continent convoité*. Paris:Éd. du Seuil, 1985, pp. 39-46

acteurs de la colonisation se sont trouvés face aux relations faiblement structurées, telle que ses prédispositions culturelles sont incompatibles avec la rationalité économique et une tendance se consolide à la gouvernance quasi tyrannique personnelle.

## Des problèmes du régime des États africains

A partir de la décolonisation une nouvelle situation choquante s'est produite avant tout comme les avantages du protectionnisme dans les périodes longues ou courts et les relations préférentielles cessaient. S'il y a eu un semblant de décolonisation politique dans ses variantes des 20 et 21 siècles cette dernière aura été rattrapée par le maintien de la colonisation socio-économique. Les dirigeants politiques africains qui dépendent presque entièrement des acteurs étrangers pilotent des systèmes dictatoriaux. On constate que la décolonisation de sa présence dans la future perpétue en réalité le jugement handicapant dont il fait objet<sup>8</sup>.

La plupart des analyses et des explications concernant la dynamique de la sécurité de l'Afrique subsaharienne ont mis au premier plan la problématique de l'État postcolonial. Il est cependant apparent, qui tandis qu'en Asie, dans les nouveaux États (et sous leurs gouvernances), l'étatisme de type européenne et des formations économiques reliées à celui-ci, (comme les relations internationales appelées de Westphalie) ont pris racine, en Afrique ce processus n'a pas débuté ou a échoué.<sup>9</sup> Dans la période de l'époque d'indépendance, la plupart des États africains ont montré simplement des signes de diplomatie extérieure des systèmes étatiques de type westphalien. Les nouveaux États africains sont devenus membres de l'ONU, ont principalement reçu une reconnaissance diplomatique constante, certes ils étaient caractérisés par un échec sur le plan économique, politique et sociétale.

---

8 BENKES, M. *A dekolonizáció alternatívái*. Budapest: Korona K., 1999 pp. 9-19; Pour un argument comparatif plus récent voir Daron Acemoglu et James Robinson, *Why Nations Fail : The Origins of Power, Prosperity and Poverty*. New York, Crown Publishers, 2012

9 Voir les études du livre ZACK-WILLIAMS, Tunde - FROST Diane et THOMSON Alex *Africa in Crisis. New Challenges and Possibilities*. London: Pluto Press, 2002

Après le rapide et incomplet processus de décolonisation, la faible performance nationale s'attache étroitement aux capacités de pouvoir de bas niveau (de pauvres ressources économiques, politiques et militaires), au déficit de la cohésion sociale et à la plasticité sociétale. Le large cercle des non-acteurs étatiques et des entités (famille, clan, tribune ou regroupement ethnique) domine la vie de certains États. Il vaudrait mieux prendre en conscience les motivations, les intérêts et les capacités des acteurs étatiques<sup>10</sup>.

En possédant l'indépendance politique-juridique formelle suivant le pouvoir étrange, de nouveaux processus de dégradation ont commencé : L'agriculture, la vie rurale entrait en crise, ce qu'on appelle l'urbanisation sauvage est apparu. Les conditions institutionnelles, politiques, culturelles du respect des droits humains ne sont pas réalisées : le fonctionnement des systèmes du pouvoir corruptif et népotiste empêchait le développement consolidé de la cohésion intérieure et des relations internationales interétatiques<sup>11</sup>. En Afrique, faute de « la maturité » pour le changement de paradigme lancée par la décolonisation, les lignes globales de la rupture ont apparu d'une façon drastique.

En Afrique entière, mais spécialement dans les régions subsahariennes le changement de paradigme – la transition du « pouvoir blanc » dans le pratique des régimes africains – allait avec de grandes oscillations et des extrémités. La plupart des acteurs de l'africanisation ont utilisé le changement du régime d'une façon égoïste, pour totalement assumer leur propre prestige traditionnel. Cette volonté politique et personnelle a ramené qu'ils ont laissé dégrader les outils de la modernisation. Ceux-ci ont été laissés aux colonisateurs y compris les instruments fonctionnels plus ou moins préparés<sup>12</sup>.

---

10 Voir BENKES, M. « Az afrikai államiság természete és a nemzetközi rendszer. » In: CSIZMADIA Sándor - TARRÓSY István (ed.). *Afrika ma - Tradíció, átalakulás, fejlődés*. Pécs: Publikon Kiadó, 2009, pp. 29-50.

11 KRAUSE Keith - WILLIAMS Michael C. (dirs.). *Critical Security Studies : Concepts and Cases*. London:UCL Press, 1997. Voir encore BENKES, M. *A dekolonizáció alternatívái*. 1999, *op. cit.*, pp. 9-19, 89-119., et consultez de l'analyse de WILSON, H. S. *African Decolonisation*. London:Edward Arnold, 1994; Comparez avec l'analyse de LUGAN, Bernard. *Afrique, bilan de la décolonisation, Vérités et Légendes*. Paris:Perrin, 1991, LUGAN, Bernard. *Osons dire la vérité à l'Afrique*, Monaco:Éd. du Rocher, 2015

12 JACKSON, Robert H. - ROSBERG, Carl G. *Personal Rule in Black Africa: Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*. Berkeley:University of California Press, 1990

La résurrection des pouvoirs ataviques compliquait énormément la politique, dans certains cas elle empêchait la consolidation rapide et moderniste de nouveaux États. La légitimation des élites panafricaines-progressistes, peu nombreux, était difficile non seulement à cause des interventions extérieures, mais aussi des luttes de pouvoir intestines (sous la forme la plus répandue et le tribalisme). La légitimité de nouveaux États était la garantie fondamentalement par des puissances étrangères, c'est-à-dire par la société internationale<sup>13</sup>. Bien sûr, trouver une solution pour les États surimposés demande des connaissances étendues et des analyses interdisciplinaires. Il y a plusieurs facteurs – en soi fatals – concernant le retard de l'Afrique. Parmi eux, la problématique des États et des Nations signifie l'un des facteurs de risque<sup>14</sup>.

## La désintégration de la souveraineté nationale

Les crises actuelles sont d'une nature toute différente à celles qui sévissaient les États africains après la période de l'indépendance. Au combat idéologique de la période de guerre froide a succédé une double déstabilisation à cause de l'insertion à marche forcée dans la mondialisation économique d'une part et d'autre part, de la démocratisation improvisée des États sans moyens. Ces deux phénomènes mettent en question la légitimité des programmes de la construction de la nation en phase de

---

13 CHABAL, Patrick (dir.) *Political domination in Africa: reflexions on the limits of power*. Cambridge-New York:Cambridge University Press, 1986; CHIKEKA, Charles Ohiri. *Britain, France and the new African states: a study of post-independence relationship, 1960-1985*. Lewiston, N.Y.:Edwin Mellen Press, 1990

14 Voyons ce qui s'est passé au cours de décennie passée en Afrique de l'Ouest: Coups d'État en *Guinée-Bissau* (septembre 2003) et à *Sao-Tomé-et-Principe* (juillet 2003), tentatives de putsch au *Burkina Faso*, en *Guinée-Bissau* (octobre 2004) et en *Mauritanie* (octobre 2003), renversement de M. Charles Taylor par une rébellion au *Liberia* (août 2003), remous politiques au *Sénégal* (année 2003 et 2004), déstabilisation de la *Côte d'Ivoire* (depuis septembre 2002) etc. *L'Afrique de l'Ouest semble s'être durablement installée dans la crise politique*. De même si certains pays, comme le Cap-Vert, le Ghana ou le Mali ont pour le moment y échappent, mais il est douteux jusqu'à quel moment peuvent-ils échapper aux troubles. Autrement dit, *l'Afrique de l'ouest se trouve sur le seuil de l'effondrement général*.

naissance, et de ce fait, la souveraineté des États en question est devenue tout à fait fictive.

À la suite d'une tragique paradoxe, des différents faits ont exercés leurs effets déstabilisateurs: (1) l'opposition Est-Ouest déterminant la structure géopolitique africaine fut terminée; (2) les investisseurs n'ont pas pu maîtriser la démocratisation improvisée (suscitée par le discours de Mitterrand de La Baule en 1990); (3) le nouveaux cadre macroéconomique ultralibéral (la privatisation non-maîtrisée, les programmes de reconstruction de système, les plans sociaux déguisés, exploitation éhontée de la main-d'œuvre, les prix dérisoires des matières premières et des fraudes, les mesures commerciales désavantageuses, etc.), (4) l'intervention brutale des immenses banques orientales et celle des entreprises multinationales; (5) le piège agrandissant des dettes; l'aspiration de certains États africains (par exemple l'intervention de la Libye et son activisme « panafricaniste » au Tchad) (6) le manque gênant de culture générale dans le cas de certains chefs de l'Afrique noire, et résultant de cela (7) le manque de vision, même à court terme; (8) la corruption des petits et des grands fonctionnaires; (9) le trafic d'armes etc. (10) des troubles qui ont fini par effondrer ce continent déjà fragilisé<sup>15</sup>.

A partir des années 1980 tous les indicateurs macroéconomiques, sociaux et sanitaires se sont dégradés, qui a anéanti la classe moyenne et suscité de fortes tensions dans la société. *Le Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) a constaté « une dégradation sans précédent » dans le miroir des indicateurs du développement humain<sup>16</sup>.

---

15 Voir CHINEY-HESSE, Mary. "Divergence and convergence in the New World Order." In: ADEDEJI, Adebayo (dir.) *Africa within the world: Beyond dispossession and dependence*. London: Zed Books, 1993, pp. 144-147; KREIJEN, Gerard. *State failure, sovereignty and effectiveness: legal lesson from the decolonisation of Sub-Saharan Africa*. Leiden, Leiden University, 2003

16 Programmes des Nations Unies pour le développement [http://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/events/2016/february/UNDP\\_50.html](http://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/events/2016/february/UNDP_50.html), Consulté le 28.02.2016



## Étatisme plastique

De nos jours dans les États artificiels noirs africains, créés au cours de la colonisation moderne, des différentes populations hétérogènes se regroupent et partiellement se mélangent. La multiethnicité, la diversité linguistique, locale et culturelle allie avec des voies historiques différentes dans l'ère postcoloniale ainsi que dans le passé précolonial. C'est un phénomène regrettable, que la nature de l'étatisme africain contemporaine dépend considérablement de réalisations des intérêts des acteurs extérieurs, qu'il soit oriental ou occidental<sup>17</sup>. Donc, il faudrait donner une réponse claire à la question ci-dessous : *Qu'est-ce qui les États en Afrique Noir?*

En négligeant des différentes modes d'approche acceptons que la création et le développement des États africains aussi mixtionnés, si non désordonnés comme partout dans le Monde. Mais en Afrique on peut bien démontrer que la grande partie des États n'est pas capables de s'adopter aux critères de l'*étatisme empiriques* malgré cela, qu'ils étaient reconnus comme unités souveraines et indépendantes dans le cadre des régimes internationaux<sup>18</sup>.

De toute façon remarquons qu'une reconnaissance reçue des autres États n'implique pas la légitimité réelle de n'importe quel État. En fin compte, les États africains se voient être de plus en plus fragilisés d'une part par le FMI et la Banque mondiale, d'autre part par les entreprises multinationales<sup>19</sup>. De ce fait, la déstabilisation des États africains s'inscrit dans la logique mondiale basée sur les inégalités qui discréditent en soi les affaires publiques<sup>20</sup>.

---

17 CLAPHAM, Christopher S. *Africa and the international system*. Cambridge:Cambridge University Press, 1996 : pp. 21-31, pp. 44-48.

18 Voir JACKSON, R. H. *Quasi-States Sovereignty, International Relations and the Third World*. *op. cit.*

19 Le terme de « Francafrique » s'emploie de cette manière à nos jours. Au contraire, Léopold Sédar Senghor imagina dans son temps une Eurafrique composée de partenaires égaux, que la France n'a pas su entendre à l'époque.

20 A ce sujet on lira encore un ouvrage de référence le plus récent de OGA-POUPIN, Yéble Martine-Blanche. *Afrique au Sud du Sahara, la désintégration*, *op. cit.*, p. 581.

## Africanisation inachevée – le problème de « déficit »

Au début de la période post-bipolaire l'indifférence de la société occidentale concernant la problématique africaine s'est renforcée sans fondement, bien que l'approfondissement de l'entropie du système mondial ait gardé en instance l'affaire de l'intégration d'Afrique. Car le continent noir – comme on dit – avait du mal en point constant. L'africanisation n'a pas fait ses preuves. Depuis des années 1970 l'Afrique noire était destinée à devenir une illustration négative de la conception d'après quoi le développement démocratique et l'augmentation économique constituent un système cohérent.

Ayant donné que les structures étatiques plastiques sont encore stationnaires, l'instabilité du pouvoir et de la société s'est éternisée, la pratique politique autoritaire et dictatoriale si non despotique est devenu prépondérante. Mais il faut souligner aussi que les recherches récentes concernant l'interprétation de la crise africaine nous montrent les circonstances globales<sup>21</sup>. Il est vrai que le continent depuis son indépendance a connu une évolution tumultueuse, souvent chaotique<sup>22</sup>.

De nos jours on annonce souvent la responsabilité absolue des politiciens africains, voir par exemple le contenu du « Dialogue Nationale de l'Afrique Central » en 2003. De plus conférez encore avec le document de la Banque Mondial, dit « Rapport-Berg » en 1981, lequel a censuré sévèrement aussi la politique des gouvernements africains à cause de la dépression en Afrique, alors c'est une interprétation « internalisée ». Par contre, plus tôt en 1980 les chefs d'États africains ont déclaré que la crise de continent tire de son origine du choc extérieur en série / en cycle.

Quant au milieu des années 1980, l'Assemblée générale de l'ONU a lancé son programme concernant le redressement de l'économie de l'Afrique, un pacte commun est né entre les États africaines et la société

---

21 Voir MATRINGE, Jean. *Tradition et modernité dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples: étude du contenu normatif de la Charte et de son apport à la théorie du droit international des droits de l'homme*. Bruxelles :Bruylant, 1996

22 Voir le « Plan d'action » de l'OAU, Lagos, 1980, quand même la crise africaine s'est formée inégalement. Voir BERTHÉLEMY Jean-Claude - SÖDERLING Ludvig. « The Role of Capital Accumulation, Adjustment and Structural Change for Economic Take-Off: Empirical Evidence from African Growth Episodes. », *World Development*, no 2, 2001

internationale. Ce document de l'ONU a demandé une coopération mutuelle approfondie. En retour dans une douzaine d'années la Banque mondiale a exigé de nouveau d'une responsabilité accrue de la part des élites et des gouvernements africains<sup>23</sup>.

## Déficit structurel – et des défis de sûreté en Afrique

L'Accord de Cotonou (de 23 juin 2000) est la dernière de plusieurs générations d'accords conclus entre l'UE et le groupe des États ACP, parmi eux les pays d'Afrique (voir Yaoundé I-II entre 1963-1966 et Lomé I-IV au court des années 1975-1995).

Cette coopération renouvelée était révisée le 25 juin 2005 puis en 2010 à Luxembourg. Cet accord constitue « un nouveau paradigme pour les relations entre l'Union Européenne et les États ACP »<sup>24</sup>.

L'objectif principal est la « réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. » (Article 1 & 2 de l'Accord de Cotonou)

L'Accord de Cotonou crée des obligations nouvelles à l'endroit des partenaires non étatiques et reconnaît l'importance de leurs rôles au sein des populations sur lesquelles les politiques de développement doivent avoir un impact. La doctrine utilise également le terme de « conditionnalité démocratique » et de « conditionnalité politique » en outre distingue aussi deux types de conditionnalités : l'une est dit « positive » pour encourager les réformes démocratiques et l'autre dit « négative », quasi « sanction » qui vise à réprimer les atteintes aux droits de

---

23 Voir: CHERU, Fantu. *The Silent Revolution in Africa: Debt, Development and Democracy*. London:Zed Books, 1993, pp. 15-16; consultez encore de SAITOTI, George. *The Challenges of Economic and Institutional Reforms in Africa*. Hampshire:Ashgate, 2002

24 Voir TENER, G. « L'Accord de Cotonou du 23 juin 2000 », *Revue Générale de Droit International Public (RGDIP)*, 2002-2, p. 269.

l'homme on la démocratie en suspens, la coopération ou en mettant en œuvre des mesures dissuasives<sup>25</sup>.

En réalité après dix années les négociations de l'accord de partenariat économique sont désormais dans une impasse totale. Certains facteurs contribuent à entretenir l'incertitude autour de ces discussions et négociations, à savoir : l'asymétrie du pouvoir entre les deux parties, l'hétérogénéité des pays intéressés africains, la complexité des enjeux de ses entretiens et notamment l'intransigeance des partenaires à la négociation<sup>26</sup>.

Parallèlement à la préparation de cet Accord trois chefs d'États africains – le président sud-africain Mbeki, le président algérien Bouteflika et le président sénégalais Wade ont présenté un concept pour améliorer le développement d'Afrique. De leur fusion en 2001 (Sommet de l'OUA on Libye) naquit l'idée d'une Nouvelle Initiative Africaine (NIA) qui fut adoptée au mois d'octobre reçut son nom définitif le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le but déclaré était que le continent ne soit plus dépendant aux aides internationales. Le NEPAD allait être dirigé par un Comité de Gestion composé par les pays initiateurs, notamment par l'Afrique du Sud, le Nigéria, l'Algérie, le Sénégal et l'Égypte. Mais le NEPAD fut un échec puisque son préambule et les ambitions politiques et économiques des initiateurs du Comité étaient en contradiction avec l'idée de leur projet. L'Afrique voulait bien compter sur elle-même, mais à la condition que les pays riches pourvoient perpétuellement aux frais<sup>27</sup>.

Il est important qu'en 2002 l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA) mise en place par la Conférence de Durban semble être la réponse continentale la plus adaptée pour mettre un terme aux atteintes à la sécurité et à la paix sur le continent. Pourtant, l'actualité laisse supposer que cette architecture institutionnelle n'a pas forcément produit les effets envisagés bien que l'Union européenne avait décidé une approche plus intégrée et en partenariat euro-africaine pour la

---

25 Voir DOSSAN, Gilles Landry. *La conditionnalité à l'aide internationale*, Éd. universitaires européennes 2014. pp. 19-29.

26 Voir AFFESSIÉ, Yannick Lionel. *L'impasse des négociations de l'accord de partenariat économique (APE)*. Éd. universitaires européennes, 2013, pp. 18-39

27 Voir LUGAN, Bernard. *Osons dire la vérité à l'Afrique*, op. cit., Le NEPAD: martingale ou bonneteau? pp. 89-93.)

Sécurité et le Développement dont les applications stratégiques seront réellement partagées. La question se pose : l'APSA est-elle adaptée à la nature des conflits africains ? Enfin cette architecture repose surtout sur les États africains, étant donné que la situation démocratique, économique et sociale des États africains est très hétérogène (plus ou moins développé, mal développé et « mou »)<sup>28</sup>.

À propos de l'identité et de l'authenticité en passant vers la période de l'indépendance l'africanisation a pris pour but de regagner l'identité africaine. Ce que l'on appelle « la théorie de l'authenticité » ainsi que l'esprit panafricanisme fait la promotion de la reconstruction vite et la réussite de l'originalité africaine. Mais tout cela pouvait être réalisé seulement en fragments parce que la culture traditionnelle après la période coloniale s'est montrée incompatible, comme laquelle malgré toutes les activités positives visant la réanimation de cette émotion et conscience spécifique d'une part prêtait à de vives répliques et d'autre part contre-carrait des intérêts de quelques groupes sociaux qui avait voulu prendre la voie de la modernisation ou bien une sorte de développement temporelle. Ces effets négatifs étaient alliés aux poids de l'acculturation lesquelles étaient accumulées par les influences globales, universelles<sup>29</sup>.

En autres relation l'histoire des coups d'États africains nous montre également que la réception des mécanismes constitutionnels implémentés sur le continent noir ne dirigeait pas vers une transition organique, c'est-à-dire vers l'application africaine du modernisme. On peut voir clairement que l'élimination de l'influence du système traditionnel des chefs est encore une tâche non résolue pareil à la libéralisation des sociétés autochtones<sup>30</sup>.

L'un des résultats des recherches de l'africanisme politique est la reconnaissance, que l'affaiblissement, la dysfonction des États africains donnent lieu à l'influence grandissante de l'atavique, possédant des racines traditionnelles, tandis que parmi les derniers acteurs

---

28 Voir FAU-NOUGARET, Matthieu. « Introduction générale », in: FAU-NOUGARET, Matthieu - IBRIGA, Luc Marius (ed.) *L'Architecture de paix et de sécurité en Afrique - Bilan et perspectives* : actes des colloques de Bordeaux et Ouagadougou des 30 novembre 2012 et 24-25 octobre 2013, Paris: L'Harmattan, 2014

29 M'BOKOLO Elikia, *L'Afrique au XXe siècle - Le continent convoité*. op. cit., pp. 348-357

30 Voir ZARTMAN, I. William. *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*. op. cit.

transnationaux - internationaux (souvent des personnes privées criminelles) interviennent dans les processus locaux, régionaux et globaux. Cette tendance rend vraisemblable que l'État continue à affaiblir et la réalité du retour à la « configuration sans État » accroît – différemment dit –, la résurgence des relations structurelles mixtes de l'époque pré-coloniale, entre lesquels ils existaient des zones relativement bien gouvernées, des territoires et des entités non identifiables comme État. La faillite des États nourrit gravement la désintégration étatique aussi bien au niveau dit national qu'à l'échelle du continent.

La question a émergé au niveau théorique si le colonialisme et la décolonisation dans le développement de l'histoire peuvent-ils être semblent à la transformation figurée comme intermezzo en Afrique. Contrairement au fonctionnement pragmatique d'étatisme bureaucratique, le développement africain du demi-siècle précédent était marqué par la vitalité des régimes personnels, cleptocratiques, post-traditionnels. Les recherches respectives montrent que la situation de la sécurité générale en l'Afrique est fortement liée à la faillite de l'État postcolonial, en vérifiant l'opinion définissant le problème dans le sous-développement économique et l'État arriéré accumulé. Il est incontestable qu'en général, l'existence de fortes structures politiques et d'États est importante, même si ce n'est pas la condition nécessaire du développement économique<sup>31</sup>.

L'histoire contemporaine de l'Afrique fournit la base de montrer l'unicité de l'Afrique après-guerre qu'on peut appréhender par la différence entre la « souveraineté empirique » (la capacité réelle du pouvoir et de la gouvernance) et la « souveraineté juridique » (la reconnaissance d'un État par un autre État). La « mauvaise gouvernance » et ses causes déterminent la nature, l'extension et l'intensité de l'incertitude.

Un paradoxe s'est produit par l'obtention de l'indépendance politico-juridique. En acquérant la souveraineté politique, la pression de la « compétition » dans les relations interafricaines s'est diminuée à un niveau minimal (voir l'unité continentale, espoirs et actions fondés sur les relations d'arrangement à base pane.) Ainsi le dynamisme de la sécurité régionale ne s'est pas développé à un tel niveau et déterminé

---

31 LUMUMBA-KASONGO, Tukumbi (dir.), *Liberal democracy and its critics in Africa: political dysfunction and the struggle for social progress*. New York :Zed Books, 2005

qu'ailleurs. La stagnation de nouveaux États africains et leur démolition totale en même temps ont donné place à des relations complexes plus confuses, chaotiques, différentes de la tendance légitimée dans le monde. Le déplacement africain de ce système dominant a mis à l'ordre de jour l'idée et le but de la réorganisation de l'État africain. Il est évident, que cet objectif demande des manœuvres de sécurité entières à plusieurs niveaux (à l'intérieur de l'État, au niveau régional, interrégional et global)<sup>32</sup>.

Il n'est pas encore évident comment est la connexion des dynamiques de la sécurité à plusieurs niveaux et leur interaction. La base du point de départ pourrait être la constatation qu'en Afrique en général, c'est le dynamisme de sécurité au niveau local qui domine. De ce point de vue, cela signifie un problème d'analyse et une conception stratégique. Les dynamismes de sécurité appelés conventionnellement locaux (conflits, crises) dans aucun des cas ne restent point à l'intérieur des frontières officielles des États, par exemple en Angola, au Liberia, en Somalie, au Congo et dans d'autres États.

De nos jours, l'intérêt commun jadis des dirigeants africains pour maintenir les frontières et éviter les débats territoriaux postcoloniaux est en disparation. Dans la plupart des cas, ils approchent le renforcement et l'extension de leur souveraineté avec des intentions plus pratique et il est assez fréquent que la chance d'accéder au pouvoir est instaurée par une révolte réussie<sup>33</sup>.

Les conflits africains civils, et les actions en réponse pour construire et maintenir la paix sont cependant à court terme, rarement résolubles par des interventions d'urgence. En 1994, dans la pratique, dans 26 pays sur 49 États continentaux d'Afrique il y avait de guerres ou de révoltes violentes, dans plusieurs États des guerres civiles ont éclatées (Liberia, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Angola, Somalie, Rwanda, Burundi, République démocratique du Congo).

On peut le constater qu'en Afrique la guerre nourrit son homme. Il était plus rentable pour un pays vivre durablement dans les conflits que prendre une politique de réconciliation. Aujourd'hui en Afrique, au Sud

---

32 BENKES, M. « Az afrikai biztonság a 20-21. század fordulóján – indigenizáció vagy multilaterális biztonságpolitika. » In: DEÁK, Péter (dir.) *Biztonságpolitikai kézikönyv*. Budapest :Osiris, 2007, pp. 438–442.

33 BENKES, M., *Ibid.*

du Sahara, on n'est pas pressé pas encore de finir les guerres qui enrichissent les chefs de guerre et en même temps paupérisent les populations. Une prévention des conflits doit être orientée dans le passé pour élaborer les distinctifs sociaux, politiques, culturels et économiques qui ont amené le conflit, dans le présent pour surveiller la crise, et dans le futur pour projeter les solutions utiles. En Afrique, dans plusieurs cas, le produit d'interactions a dépassé les frontières. L'interaction de sécurité, l'interférence est provoquée plutôt par la faiblesse des états effondrés que par la possession du pouvoir<sup>34</sup>.

Le tour d'horizon actuel figure que tous les États africains font partie d'une zone formée d'une interaction de sécurité. Ils existent des territoires près et loin du centre du pouvoir, partiellement isolable ou localisable qui les relie. Entre-temps la plupart des interactions de sécurité africaines sont encore à un niveau trop bas et de taille locale pour former des RSC-s interétatiques développés. Les analyses prennent différentes positions concernant le fait, si on devait compter au moyen terme avec la formation d'un RSC qui couvrirait l'Afrique entière.

Le résultat de la réforme mise en œuvre par les pays de l'Occident dans les années 1990 est précaire. Le nouveau cursus a pris forme sous forme de programmes structurels d'ajustements, en soutenant et revendiquant, de plus en forçant la mise en œuvre du processus de démocratisation en Afrique. Ils existent plusieurs sources de motivations, ethniques, religieuses et autres<sup>35</sup>. L'État africain n'est pas de nature étatique, qui est un élément valorisé du point de vue dynamisme de la sécurité, ainsi que leurs rivaux ne sont pas d'attachement étatique non plus.

La société africaine – même les couches politiques – ont acceptée naturellement, que les triomphants abusent de leurs statuts et fonctions acquises, excluent leur opposition, de plus les poursuivent et les punissent. (Le régime le plus connu dans ce contexte a été maintenu pendant des décennies par le clan mobutiste de Congo, soutenu par l'Occident)<sup>36</sup>.

---

34 Consultez LUGAN, Bernard. *Les Guerres d'Afrique – Des origines à nos jours*. Éd. Rocher, 2013, 4ème partie: Les guerres contemporaines 1960-2013. pp. 208-364.

35 VAN DE WALLE, Nicolas « Economic Reform in a Democratizing Africa ». *Comparative Politics*, vo. 32 (1999) no. I pp. 21-41.

36 BENKES, M. « A kongói válság történeti gyökerei – a mobutizmus politikai hagyatéka ». *Kül-Világ*. <http://www.kul-vilag.hu>, 2004/1.



D'autre part le dilemme central des questions ouvertes et ses manœuvres expérimentaux cependant – à savoir le choix entre la mode de gestion de sécurité multilatérale ou d'indigénisation – semblent être déjà tranché, notamment d'après tous les deux ensembles de structure de sécurité politique, également par la nécessité de leur emploi mixte et associé. La leçon explicite du passé récent est que la séparation de celles-ci ou les inconsciences des interventions opérationnelles montent plutôt que diminuent les risques<sup>37</sup>.

## **Sortir de la subalternité et du sous-développement**

Il serait nécessaire de trouver des moyens par lesquels les multinationales impliquées dans les tentatives de déstabilisation pourraient être convoquées devant la Cour pénale internationale (CPI), similairement au cas des chefs d'États et de la guerre. Pour ce faire, il faudrait créer un corps judiciaire international, composé de juges africains, indépendants des mécanismes financiers et économiques, et spécialisés dans la traçabilité des mouvements de capitaux finançant les coups d'État et les rébellions. Il faudrait également renforcer le contrôle au-dessus la dévolution des marchés publics africains.

Les crises politiques de nos jours provoquent un besoin réel pour la création de l'unité politique et économique de l'Afrique. Celle-ci ne doit plus revêtir les rayonnements de l'OUA/UA (l'Union Africaine) ou les formes anciennes de l'union économique ou encore l'idée du NEPAD. Le passage de l'OUA à l'UA en 2002 a été marqué par l'ébranlement du système de sécurité collective. L'Acte constitutif de la nouvelle organisation, dont les contours ont été tracés dans la Déclaration de Syrte (9 septembre 1999) a fixé des objectifs. Les dirigeants africains prenaient définitivement acte de leur volonté d'ouvrir une nouvelle phase de l'intégration continentale. L'UA a créé de nouveaux organes sécuritaires à titre le nom d'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (AAPS). L'Acte

---

37 BENKES, M. *Az afrikai biztonság a 20-21. század fordulóján. op. cit.*, pp. 460-463.

constitutif (AC) le droit de l'Union d'intervenir dans des États membres dans certaines circonstances en cas de crime de guerre, de génocide, etc., mais aussi en cas d'une menace grave à l'ordre légitime d'un État<sup>38</sup>.

Les nouvelles compétences comportent les questions relatives à l'intégration économique, la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance et encore les droits de l'homme<sup>39</sup>. On se demande suivant si la réelle unification du continent (et non pas forcée) pourrait naître après les chutes des États africains? Car nombreux experts ont acceptés que l'entropie était normal, si non nécessaire. Étant donné que pour ce désastre les Africains même en sont responsables<sup>40</sup>.

Du point de vue des analyses politiques il dépend de la situation légitime des gouvernements des États que leur société est caractérisée de rapports pacifiques ou violents. Dans le cas des gouvernements africains il est très courant que les élites empiriques gouvernées par leur propre intérêt veulent approfondir la confiance, ensuite le soutien des gouverneurs. En général, la tradition, le charisme et l'équilibre entre les éléments d'autorités juridique-rational et l'harmonie sont des nécessités absolues dans les circonstances de puissance-gouverneur, mais dans les États africaines derrière la façade des institutions modernes le fonctionnement des gouvernements n'est pas atteint l'efficacité requise.

## Conclusion – les obstacles au futur

La souveraineté juridique obscurcit les caractères réels des régimes africains, les nouvelles formes de dominations patrimoniales militaires. La majorité des gouvernements a défendu sa propre sécurité, a exploité les sources accessibles au profit de l'étroite élite gouvernante, en négligeant les institutions formelles de la gouvernance, comme la légitimité juridique.

---

38 Voir Article 4(h) et 4(p) de l'AC de l'UA

39 KPODAR, Adama. La politique de défense commune en Afrique, Contribution issu du colloque de Ouagadougou, 25-26 oct. 2013, in: FAU-NOUGARET, Matthieu - IBRIGA, Luc Marius (ed.) *L'Architecture de paix et de sécurité en Afrique...*, op. cit., pp. 27-31

40 A ce sujet on lira encore un volume des essais de SARR, Felwine. *Afrotopia*, op. cit., en particulier le titre La présence à soi : l'incrément véritable, pp. 147-150.

Ces États africains plastiques ne peuvent pas être gouvernés de façon effective par un développement d'État bureaucratique. Le fait que l'Afrique – dit « indépendante » – après un demi-siècle loin d'être devenue un sujet actif dans le monde, demeure un peu un enjeu des affrontements entre les acteurs étrangers et d'autre part des multiples aspects du sous-développement dont elle souffre. Ils ne tiennent pas purement à la pesanteur des structures économiques et à l'absence de la volonté réelle des États développées, elles découlent aussi de l'absence d'imagination et de la hardiesse des hommes d'États africains.

L'État africain faible ne fonctionne pas comme un État dans le sens moderne du terme. Les membres des sociétés africaines (les « civiles ») se sont socialisés dans la relation patron-client et ce régime au lieu de rompre avec les arrangements coloniaux et postcoloniaux s'est même renforcé.

Suite à la guerre froide les tentatives pour encourager la démocratie en Afrique sont bloquées parce que la culture politique de compromis manque sur le continent.

1. La plupart des états africains – même les prometteurs au début – ont subi un échec dans le développement de la communauté nationale, du sentiment de la conscience nationale parmi les foules des habitants de l'Afrique.
2. En cas de crise de niveau légitime ils doivent recourir à la violence.
3. La majorité des chefs africains – tôt ou tard – a patrimonisé les quasi modernes structures d'état héritées.
4. La démocratie libérale et le rationalisme juridique, la mise en fonction des institutions octroyées de l'État de droit a confronté des sociétés face aux épreuves particulières.
5. Il ne pouvait pas surmonter aux diverses particularités africaines et au devoir de l'adaptation des éléments en commun. L'ethnisme est largement responsable de la non-existence d'États dans l'Afrique noir précoloniale, pourtant dans certaines parties de l'Afrique ces différences ethniques se sont ajouté « des conflit raciales » dans le monde de la population du continent noir.
6. Au nom de la centralisation du pouvoir, on a restreint le champ d'action de l'opposition politique ou on a même entièrement démolé les possibilités des personnages et des organismes autonomes critiques.

Pour donner une conclusion finale relatif à l'historicité des sociétés africaines on peut fixer que « l'État en Afrique n'est pas un État « intégral », mais un État à polarisation variable<sup>41</sup>. L'État africain se construit des traditions autochtones et d'un processus de réappropriation des institutions d'origine coloniale, lesquelles garantissent l'historicité propre, donc on ne peut plus être tenu pour une structure exogène. Le fait est que les fondements autochtones sont culturellement, géographiquement et socialement hétérogènes. Ce phénomène, cette extrême complexité des identifications politiques complique extraordinairement l'analyse de la production contemporaine du politique et des rapports sociaux.

Afin d'attaquer les vraies causes du mal africain les acteurs intéressés doivent commencer repenser les problèmes du continent et de cultiver la réflexivité sur la situation changeante, certainement. Les africains doivent également se montrer plus que circonspects face aux dogmes octroyés de l'extérieur et aux mensonges. La population africaine a besoin d'achever sa décolonisation par une rencontre profonde avec elle-même en fait des projets pour elle-même et pour la sécurité solidaire.

---

41 NICOLAS, G. « Les nations à polarisation variable et leurs États : le cas nigérian » in TERRAY E. (dir.) *L'État contemporain en Afrique*. Paris:L'Harmattan, 1987. pp. 157-174 ; lire encore HARBESON, J-W. – ROTHCHILD, Donald. *Africa in World Politics : The African State System in Flux*. Boulder, 2000

## Bibliographie

- ADEDEJI, Adebayo (dir.) *Africa within the world: Beyond dispossession and dependence*. London:Zed Books, 1993
- AFFESSIÉ, Yannick Lionel. *L'impasse des négociations de l'accord de partenariat économique (APE)*. Éd. universitaires européennes, 2013,
- BAYART, Jean-François, ELLIS Stephen, HIBOU Béatrice. *La criminalisation de l'État en Afrique*. Bruxelles:Éditions Complexe, 1997
- BENKES, M. *A dekolonizáció alternatívái*. Budapest :Korona K., 1999
- BENKES, M. « A kongói válság történeti gyökerei – a mobutizmus politikai hagyatéka ». *Kül-Világ*. <http://www.kul-vilag.hu>, 2004/1.
- BENKES, M. « Az afrikai államiság természete és a nemzetközi rendszer. » In: CSIZMADIA Sándor - TARRÓSY István (ed.). *Afrika ma - Tradíció, átalakulás, fejlődés*. Pécs :Publikon Kiadó, 2009, pp. 29-50.
- BENKES, M. « Az afrikai biztonság a 20-21. század fordulóján – indigenizáció vagy multilaterális biztonságpolitika. » In: DEÁK, Péter (dir.) *Biztonságpolitikai kézikönyv*. Budapest :Osiris, 2007, pp. 438–442.
- BERTHÉLEMY Jean-Claude - SÖDERLING Ludvig. « The Role of Capital Accumulation, Adjustment and Structural Change for Economic Take-Off: Empirical Evidence from African Growth Episodes. », *World Development*, no 2, 2001
- CÉSAIRE, Aimé. *Discours sur le colonialisme*. Paris :Présence Africaine, 1955
- CHABAL, Patrick (dir.) *Political domination in Africa: reflexions on the limits of power*. Cambridge-New York:Cambridge University Press, 1986
- CHERU, Fantu. *The Silent Revolution in Africa: Debt, Development and Democracy*. London:Zed Books, 1993,
- CHIKEKA, Charles Ohiri. *Britain, France and the new African states: a study of post-independence relationship, 1960-1985*. Lewiston, N.Y.:Edwin Mellen Press, 1990
- CLAPHAM, Christopher S. *Africa and the international system*. Cambridge:Cambridge University Press, 1996

- DEVARAJAN, Shahtayanan - DOLLAR, David R. – HOLMGREN, Torgny (eds.), *Aid and Reform in Africa*. Washington, DC, The World Bank, 2001
- FAU-NOUGARET, Matthieu - IBRIGA, Luc Marius (ed.) *L'Architecture de paix et de sécurité en Afrique – Bilan et perspectives : actes des colloques de Bordeaux et Ouagadougou des 30 novembre 2012 et 24-25 octobre 2013*, Paris:L'Harmattan, 2014
- HARBESON, J-W. – ROTHCHILD, Donald. *Africa in World Politics : The African State System in Flux*. Boulder, 2000
- JACKSON, Robert H. *Quasi-states: sovereignty, international relations, and the Third World*. Cambridge:Cambridge University Press, 1990.
- JACKSON, Robert H. - ROSBERG, Carl G. *Personal Rule in Black Africa: Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*. Berkeley:University of California Press, 1990
- KRAUSE Keith - WILLIAMS Michael C. (dirs.). *Critical Security Studies : Concepts and Cases*. London:UCL Press, 1997.
- KREIJEN, Gerard. *State failure, sovereignty and effectiveness: legal lesson from the decolonisation of Sub-Saharan Africa*. Leiden, Leiden University, 2003
- LUGAN, Bernard. *Afrique, bilan de la décolonisation, Vérités et Légendes*. Paris:Perrin, 1991
- LUGAN, Bernard. *Les Guerres d'Afrique – Des origines à nos jours*. Éd. Rocher, 2013
- LUGAN, Bernard. *Osons dire la vérité à l'Afrique*, Monaco :Éd. du Rocher, 2015
- LUMUMBA-KASONGO, Tukumbi (dir.), *Liberal democracy and its critics in Africa: political dysfunction and the struggle for social progress*. New York:Zed Books, 2005
- MATRINGE, Jean. *Tradition et modernité dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples: étude du contenu normatif de la Charte et de son apport à la théorie du droit international des droits de l'homme*. Bruxelles :Bruylant, 1996
- M'BOKOLO Elikia, *L'Afrique au XXe siècle - Le continent convoité*. Paris:Éd. du Seuil, 1985
- OGA-POUPIN, Yéble Martine-Blanche, *Afrique au Sud du Sahara, la désintégration*, Dictus Publishing, 2016

- PAULSON Jo Ann, *African Economies in Transition*. Centre for the Study of African Economies, University of Oxford. Macmillan Press Ltd and St. Martin's Press, Inc., 1999.
- SAITOTI, George. *The Challenges of Economic and Institutional Reforms in Africa*. Hampshire: Ashgate, 2002
- SARR, Felwine. *Afrotopia*, Éd. Philippe Rey, 2016. Ch. Contre la marée, pp. 17-28
- SENGHOR, L. S. « Pour une solution », *La Nef*, ch. 9, juin 1955, pp.148-161
- TAYLOR Ian – WILLIAMS, Paul (dirs.) *Africa in international politics: external involvement on the continent*. London: Routledge, 2004
- TENER, G. « L'Accord de Cotonou du 23 juin 2000 », *Revue Générale de Droit International Public (RGDIP)*, 2002-2
- TERRAY E. (dir.) *L'État contemporain en Afrique*. Paris: L'Harmattan, 1987.
- VAN DE WALLE, Nicolas « Economic Reform in a Democratizing Africa ». *Comparative Politics*, vo. 32 (1999) no. I pp. 21-41.
- WILSON, H. S. *African Decolonisation*. London: Edward Arnold, 1994
- ZACK-WILLIAMS, Tunde - FROST Diane et THOMSON Alex *Africa in Crisis. New Challenges and Possibilities*. London: Pluto Press, 2002
- ZARTMAN, I. William. *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*. Boulder, 1995